

**Commune de SILLY SUR NIED**8 rue de l'Ecole  
57530 SILLY SUR NIED**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

République française

**Séance du 8 avril 2015 à 19h30**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

M. Serge WOLLJUNG, Maire

**N° de délibération**  
D2015-04-04**Nombre de conseillers**

- En exercice 15
- Présents 12
- Absents exc. 3
- Absents 0
- Votants 15

**Date de convocation**  
1er avril 2014**Objet**  
**Vote du Compte  
Administratif 2014 –  
Budget M49  
Assainissement****Date d'affichage**  
9 avril 2015**Etaient présents**

M. WOLLJUNG S.	M. POINSIGNON G.	Mme DAUMAIL M.
M. OLEKSIUK N.	Mme LUBNAU D.	Mme CAISSUTTI C.
M. MULLER J.-M.	M. GIRARD G.	M. MARTIN M.
Mme MARTIGNON S.	M. FALLITO G.	
	Mme PREVOT N.	

**Etaient excusés :**

Mme PIQUEMAL Anne	Pouvoir à Mme MARTIGNON Sonia
M. MARION Julien	Pouvoir à M. FALLITO Giovanni
Mme BOULANGE Rachel	Pouvoir à M. GIRARD Guy

**Vote du Compte Administratif 2014 – Budget M49 Assainissement**

Après avoir entendu le rapport de Sonia MARTIGNON, adjointe chargée des Finances,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Mme Sonia MARTIGNON, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Serge WOLLJUNG, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Mme Sonia MARTIGNON pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif du budget annexe M49 de l'exercice 2014 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion M49 de l'exercice 2014 dressé par le comptable,

Le Conseil municipal,  
Après délibération et à l'unanimité :

**Commune de SILLY SUR NIED**

8 rue de l'Ecole  
57530 SILLY SUR NIED

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**République française**

**Article 1 : APPROUVE** le compte administratif du budget annexe M49 – Assainissement - pour l'exercice 2014, lequel peut se résumer de la manière suivante :

	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION
	Réalisé	Reste à réaliser	Réalisé
<b>DEPENSES</b>	244,12 €	0,00 €	39 086,06 €
<b>RECETTES</b>	8 177,36 €	0,00 €	33 552,74 €
<b>RESULTATS</b>	7 933,24 €	0,00 €	-5 533,32 €

**Article 2 : CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**Article 3 : RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

**Article 4 : ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait à Silly-sur-Nied, le 8 avril 2015  
Serge WOLLJUNG, Maire de Silly sur Nied

  
  
Signature et cachet